



Municipalité d'Ormstown
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI LE 6 MARS 2023 À 19H30
AU 5, RUE GALE, À ORMSTOWN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 6 MARS 2023 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de lundi, le 6 mars 2023 est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le trésorier par intérim, M. Alain Fournier et la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Madame Madore, pouvez-vous confirmer que nous avons le quorum nécessaire pour tenir la séance? La secrétaire-trésorière adjointe répond par l'affirmative.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons le quorum nécessaire, la séance est déclarée ouverte à 19h39 par la mairesse, Mme Christine McAleer.

23-03-068 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, en ajoutant les points 3.5, 13.4, et le point 16, tout en laissant le varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2023
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
 - 1.2.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023
- 1.3 Documents informatifs
 - 1.3.1 Liste des permis émis – janvier et février 2023
 - 1.3.2 Graphique eau potable -février 2022)
 - 1.3.3 Graphique eaux usées (nombre de débordements) – décembre 2022
- 1.4 Avis de motion Règlement 130-2023 Délégation de pouvoirs
- 1.5 Dépôt du projet de règlement 130-2023 Délégation de pouvoirs
- 1.6 Avis de motion Règlement 145-2023 Démolition des immeubles
- 1.7 Avis de motion Règlement 39-2023 Tarification et autres services offerts
- 1.8 Avis de motion règlement 147-2023 Plan d'urbanisme
- 1.9 Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 147-2023 Plan d'urbanisme
- 1.10 Adoption du Projet de règlement 147-2023 Plan d'urbanisme
- 1.11 Avis de motion règlement 146-2023 sur contrôle intérimaire (RCI)
- 1.12 Dépôt et présentation du projet de règlement 146-2023 sur le contrôle intérimaire (RCI)

2. GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2023 (voir annexe A)
- 2.2 Liste des dépenses à autoriser (annexe B)
- 2.3 Refinancement règlement d'emprunt 110.1-2017 Travaux Vallée des Outardes ph 1
- 2.4 Résolution de concordance pour refinancement règ. 110.1-2017
- 2.5 Faits saillants pour 2021
- 2.6 Mandat à Envir'eau Puits pour recommandations - dossier du remblai à Franklin

3. GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Affichage poste Secrétaire – Trésorier / greffier - Adjoint
- 3.2 Affichage poste Communication
- 3.3 Probation terminée pour employée biblio
- 3.4 Formation Inspection de bâtiments aux inspecteurs municipaux
- 3.5 Convention de séparation (**AJOUT**)

4. CONSEIL MUNICIPAL

- 4.1 Déclarations de dons des élus pour 2022

5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

6. GESTION DES IMMEUBLES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Offre de service pour formation au Programme Pompier1 pour 5 participants
- 7.2 Soumission pour appareil pour détecter l'essence

8. TRANSPORT ROUTIER

- 8.1 Mandat d'ingénierie pour déterminer pavage 2023
- 8.2 Signalisation modifiée pour panneaux d'arrêt dans Vallée des Outardes
- 8.3 Demande de consentement Hydro-Québec pour ajout ancrage au 260, 3^e rang
- 8.4 Demande de soumissions pour pavage sur diverses rues
- 8.5 Demande de soumissions pour nettoyage et inspection du réseau sanitaire sur les rues Gale, Church et Hector

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Soumissions reçues pour disposition de sols contaminés
- 9.2 Écho-Tech Soumission reçue pour le mesurage des boues
- 9.3 Laboratoire Montérégie – soumission pour forage supplémentaire pour relocaliser l'usine de filtration et le réservoir de la station Madeleine
- 9.4 Adoption du plan de gestion des déversements des eaux usées

10. URBANISME ET ZONAGE

11. ENVIRONNEMENT

12. COMMUNICATION

13. SERVICES RÉCRÉATIFS (loisirs et culture) ET COMMUNAUTAIRES

- 13.1 Politique de dons et contributions aux organismes
- 13.2 Camp de jour pour 2023
- 13.3 Contrat avec Édition Média Plus – calendriers 2023-24-25
- 13.4 Contribution au service d'incendie d'Ormstown (**AJOUT**)

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 14.1 Municipalité de St-Chrysostome – demande subvention plan sécurité incendie

15. PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC

Les questions et réponses faites au public par la mairesse, Christine McAleer, peuvent être entendues sur YouTube en tout temps. Les questions doivent porter sur des sujets d'intérêt municipal. La loi est silencieuse relativement au délai accordé au maire ou mairesse pour répondre aux questions.

La période de questions implique que la personne doit poser une question. Cette période n'autorise pas le citoyen à faire un débat politique, une campagne électorale ou faire état de remarques personnelles. Il est demandé au citoyen qui se présente au micro de s'identifier et de se limiter à poser une question. La période de questions est d'une durée de trente minutes, une question par personne et si le temps le permet, une personne pourra poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront automatiquement transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Les personnes désirant consulter ces documents ou tout autre de cet ordre du jour, peuvent en faire la demande en communiquant avec le directeur général, soit par téléphone (450) 829-2625 poste 209 ou par courriel à dg@ormstown.ca

16. VARIA

- 16.1 Mandat au directeur général pour modifier le règlement 2.-21 sur la régie interne des séances du conseil.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

23-03-069 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 1^{er} février 2023

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 1^{er} février 2023 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-03-070 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du conseil du 6 février 2023

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vador**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2023 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

23-03-071 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 20 février 2023

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 février 2023 tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

Documents informatifs

- 1.3.1 Liste des permis émis – janvier et février 2023
- 1.3.2 Graphique eau potable - Février 2023
- 1.3.3 Graphique eaux usées (suivi déversements égout) - déc. 2022

23-03-072 Avis de motion pour Règlement 130-2023 Délégation de pouvoirs

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Éric Bourdeau**, qu'à cette séance du conseil, il proposera l'adoption du Projet du règlement 130-2023 sur la Délégation de pouvoirs, ce projet de règlement sera présenté aux membres du conseil pour la prochaine séance.

ADOPTÉE

23-03-073 Dépôt et présentation du projet de règlement 130-2023 Délégation de pouvoirs

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec, en vertu de l'article 961.1, accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller **Éric Bourdeau**, à cette séance du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun attestant en avoir fait la lecture:

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement 130-2023 sur la Délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE

23-03-074 Avis de motion pour Règlement 145-2023 Démolition des immeubles

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Shane Beauchamp**, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il ou un(e) autre à sa place, proposera l'adoption du Projet de règlement 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles. Ce projet de règlement sera présenté aux membres du conseil pour la prochaine séance.

ADOPTÉE

23-03-075 Avis de motion pour Règlement 39-2023 Tarification et autres services offerts

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Stephen Ovans**, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il ou un(e) autre à sa place, proposera le dépôt du Projet de règlement 39-2023 sur la tarification et autres services offerts, remplaçant les règlements 39-2020. Un projet de règlement sera présenté aux membres du conseil pour la prochaine séance.

ADOPTÉE

23-03-076 Avis de motion – Règlement numéro 147-2023 Plan d'urbanisme

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller **Thomas Vandor** donne avis de motion à l'effet d'adopter, à cette même séance, le Projet de règlement numéro 147-2023. Ce règlement a pour objet de remplacer le Règlement du plan d'urbanisme numéro 24-2006 et ses amendements dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme.

.ADOPTÉE

23-03-077 Dépôt, présentation et adoption du Projet de règlement 147-2023 Plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le projet de règlement 147-2023 a pour objet de remplacer le Règlement du Plan d'urbanisme no. 24-2006 et ses amendements dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller **Thomas Vandor** à cette séance du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun attestant en avoir fait la lecture:

D'ADOPTER le Projet de règlement 147-2023 concernant le Plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-03-078 Avis de motion – Règlement numéro 146-2023 sur le contrôle intérimaire

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller **Shane Beauchamp** donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors de cette séance, le Projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 146-2023. Ce règlement vise à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire, le temps de compléter l'exercice de réflexion nécessaire à la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

23-03-079 Dépôt et présentation du projet de règlement 146-2023 sur le Contrôle intérimaire

ATTENDU QUE le Règlement 146-2023 vise à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire, le temps de compléter l'exercice de réflexion nécessaire à la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à cette séance du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun attestant en avoir fait la lecture:

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du Projet de règlement 146-2023 sur le Contrôle intérimaire.

ADOPTÉE

23-03-080 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer au 1^{er} mars 2023

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer indiqués à l'**annexe A** ci-jointe.

ADOPTÉE

23-03-081 Dépôt et approbation de la liste des dépenses de plus de 1 000 \$ au 1^{er} mars 2023 à autoriser

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des dépenses à autoriser à l'**annexe B** ci-jointe.

ADOPTÉE

23-03-082 Refinancement du prêt # 5 de la Financière Banque Nationale pour le règlement d'emprunt 110.1-2017

Date d'ouverture :	6 mars 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mars 2023
Montant :	466 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2023, au montant de 466 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 300 \$	5,10000 %	2024
23 400 \$	4,90000 %	2025
24 400 \$	4,60000 %	2026
25 600 \$	4,55000 %	2027
370 500 \$	4,45000 %	2028

Prix : 98,29600

Coût réel : 4,90811 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

22 300 \$	4,95000 %	2024
23 400 \$	4,95000 %	2025
24 400 \$	4,95000 %	2026
25 600 \$	4,95000 %	2027
370 500 \$	4,95000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,95000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

22 300 \$	5,10000 %	2024
23 400 \$	5,10000 %	2025
24 400 \$	5,10000 %	2026
25 600 \$	5,10000 %	2027
370 500 \$	5,10000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ormstown accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2023 au montant de 466 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 110.1-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,29600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

23-03-083

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 466 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ormstown souhaite emprunter par billets pour un montant total de 466 200 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
110.1-2017	466 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 110.1-2017, la Municipalité d'Ormstown souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	22 300 \$	
2025.	23 400 \$	
2026.	24 400 \$	
2027.	25 600 \$	
2028.	26 700 \$	(à payer en 2028)
2028.	343 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 110.1-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

23-03-084 Faits saillants pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021

ATTENDU la Loi provinciale no. 122, le maire ou la mairesse doit, lors d'une séance ordinaire du conseil, faire rapport aux citoyens des Faits saillants de l'exercice financier précédent et le diffuser sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE PRENDRE ACTE du rapport des Faits saillants pour 2021 et de le diffuser à l'ensemble des citoyens de la municipalité d'Ormstown.

ADOPTÉE

23-03-085 Mandat à Envir'eau Puits – recommandations dossier remblai Franklin

ATTENDU les conséquences dues au remblai effectué près des puits 6 et 8;

ATTENDU la situation préoccupante des terrains contaminés à Franklin près de la route 201, ayant peut-être un impact sur nos puits 6 & 8 sur le rang Dumas;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE MANDATER la firme Envir'eau Puits pour des recommandations concernant cette situation et ses conséquences possibles sur nos puits 6 et 8 sur le rang Dumas.

ADOPTÉE

23-03-086 Affichage du poste Secrétaire / trésorier – greffier / adjoint

ATTENDU le départ prochain de la directrice générale adjointe;

ATTENDU QUE des modifications sont mises en place dans la gestion des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER l'affichage du poste pour un(e) *Secrétaire / trésorier – greffier / adjoint*, dans les journaux *Le Gleaner* et *le Saint-François*, en se référant au document complet sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

23-03-087 Affichage pour un(e) Conseiller(ère) aux communications

ATTENDU le départ de la contractuelle à la communication;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vador**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER l'affichage du poste pour un(e) *Conseiller (ère) aux communications*, dans les journaux *Le Gleaner* et *le Saint-François*, en se référant au document complet sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

23-03-088 Probation terminée pour une employée à la bibliothèque

ATTENDU QUE l'employée Sylvie Guérin a terminé sa période de probation, le 11 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'APPROUVER la permanence de Mme Sylvie Guérin, à la bibliothèque, et de lui autoriser, rétroactivement au 11 janvier 2023, les avantages sociaux (REER et banque de maladie) auxquels l'employée a droit.

ADOPTÉE

23-03-089 Formation d'Inspection en bâtiment pour les inspecteurs

ATTENDU QU'une formation d'Inspection en bâtiment serait utile aux inspecteurs dans le cadre de leur profession;

ATTENDU QUE cette formation répartie sur une banque de 450 heures, est disponible en ligne mais doit être terminée à l'intérieur de 30 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vador**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER la formation d'Inspection en bâtiment, aux deux inspecteurs municipaux, au montant de 3 750 \$ (avant taxes), pour une banque de 450 heures, aux conditions présentées ci-dessus.

ADOPTÉE

23-03-090 Convention de séparation

ATTENDU QUE l'Employé, Georges Lazurka, occupe le poste de Directeur général auprès de la Municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QU'à la suite de discussions, les parties ont mutuellement décidé de mettre fin au contrat de travail de l'Employé;

ATTENDU QUE les parties ont convenu des modalités de fin d'emploi, lesquelles sont prévues à une convention de *TRANSACTION ET QUITTANCE* à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE METTRE FIN au contrat d'emploi de l'Employé, le tout selon les clauses et conditions de la convention à intervenir et intitulée *TRANSACTION ET QUITTANCE*, préparée par les aviseurs légaux des deux parties;

ET D'AUTORISER la mairesse à signer la Convention de *TRANSACTION ET QUITTANCE* pour en donner plein effet.

ADOPTÉE

23-03-091 Dépôt du registre des dons des élus pour 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 paragraphe 4, les 2^e et 3^e alinéas de cette même disposition de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, chapitre E-15.1.0.1 tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil, doit être déclaré sur un registre à cet effet;

ATTENDU QUE la déclaration devant être faite dans ledit registre, ne comprend les sommes reçues, le cas échéant, lors de la période électorale de 2021, les sommes ou valeurs reçues à cette occasion ayant été déclarées en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2

ATTENDU QUE le greffier de la Municipalité doit rendre publiques, ces déclarations;

ATTENDU QUE tous les élus-es ayant siégé au conseil municipal en cours d'année 2022 déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du registre des dons pour 2022, lequel inclut les déclarations de chacun des élus-es.

ADOPTÉE

23-03-092 Offre de service pour formation au Programme Pompier 1 pour 5 participants

ATTENDU la nécessité d'offrir la formation nécessaire aux pompiers bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ACCEPTER la proposition financière de Pontiac, au montant de 9 475.45 \$ (avant taxes), pour le programme Pompier 1 Édition 2019, à 5 pompiers aux conditions indiquées dans la proposition.

ADOPTÉE

23-03-093 Achat d'un appareil à détecter les différents combustibles pour le département d'incendie

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER l'achat d'un appareil au montant global de 886 \$ (avant taxes) permettant de détecter les différents combustibles (gaz, essence, propane, etc.) lors d'un incendie.

ADOPTÉE

23-03-094 Mandat d'ingénierie pour travaux de réfection

ATTENDU QUE des travaux de réfection doivent être effectués sur les rangs Botreaux, Upper Concession ou Lower Concession;

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE MANDATER le directeur des travaux publics à inviter une firme d'ingénierie pour déterminer selon leur priorité et le budget 2023, sur lequel de ces rangs, doivent être effectués des travaux de réfection et de pavage en 2023.

ADOPTÉE

23-03-095 Signalisation modifiée dans Vallée des Outardes

ATTENDU QU'une réévaluation de la signalisation des panneaux d'*Arrêt* et de *Stationnement interdit* doit être faite dans le secteur de la Vallée des Outardes ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

DE MODIFIER la signalisation actuelle des panneaux d'*Arrêt* dans les rues de la Vallée des Outardes, selon le plan présenté par le directeur des travaux publics et d'installer des panneaux de *Stationnement interdit* sur la rue de la Vallée (côté est) et sur toute la rue du Marais (côté ouest) soit sur les côtés extérieurs du projet résidentiel.

ADOPTÉE

23-03-096 Consentement à Hydro-Québec pour ancrage au 260, rang 3

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER la demande de Hydro-Québec d'installer un ancrage au 260, rang 3.

ADOPTÉE

23-03-097 Mandat pour approvisionnement pour pavage sur rues ou rangs

ATTENDU QU'à chaque année, la municipalité doit effectuer la réfection de sections de rues qui ont été endommagées par la circulation et la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à s'approvisionner suffisamment pour effectuer les travaux de pavage nécessaires.

ADOPTÉE

23-03-098 Mandat pour nettoyage et inspection des conduites sanitaires sur les rues Gale, Church et Hector

ATTENDU QUE l'entretien du réseau sanitaire peut prévenir les bris et les fuites;

ATTENDU QUE le rapport doit ensuite être transmis au ministère de l'Environnement pour pouvoir bénéficier d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à inviter les entreprises compétentes pour effectuer les travaux de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires sur les rues Gale, Church et Hector.

ADOPTÉE

23-03-099 Soumission reçue pour disposition des sols contaminés

ATTENDU la demande du directeur des travaux publics pour la disposition des sols contaminés entreposés temporairement sur le terrain de la municipalité, dont approximativement 900 tonnes de type A-B et 240 tonnes de types B-C;

ATTENDU QUE sur les quatre (4) invitations transmises, seule Construction Jacques Théorêt Inc. a déposé une soumission qui a été reçue à l'intérieur du délai prescrit, à savoir avant 10h00, le vendredi 3 mars 2023 et que le résultat est reproduit au tableau ci-dessous, le tout étant conforme au procès-verbal d'ouverture des soumissions ;

SOUSSIONNAIRES	Prix/tonne	TPS	TVQ	TOTAL
Construction J. Théorêt Inc.				
Sols contaminés Type A-B	63.86 \$	3.19 \$	6.37 \$	73.42 \$
Sols contaminés Type B-C	108.36 \$	5.42 \$	10.81 \$	124.59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller, **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat à Construction Jacques Théorêt Inc., pour disposer des sols contaminés de type A-B et B-C, aux prix indiqués sur le tableau ci-dessus.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

23-03-100 Écho-Tech - mesurage des boues

ATTENDU QU'il est nécessaire de mesurer régulièrement les boues accumulées dans les champs de décantation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ACCEPTER la soumission de la firme Écho-Tech, au montant de 1 975 \$ (avant taxes) pour effectuer le mesurage des boues selon les normes du ministère de l'Environnement, et de remettre à la Municipalité, un rapport comprenant l'ensemble des informations exigées par le ROMAEU.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-414-00-511
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

23-03-101 Laboratoire Montérégie - forage supplémentaire pour repositionner l'usine de filtration et le réservoir de la station Madeleine

ATTENDU QU'à la suite des études effectuées sur le terrain, il est nécessaire de modifier la position de l'usine de filtration et du réservoir de la station Madeleine, sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ACCEPTER la soumission de la firme Laboratoire Montérégie, au montant de 21 500 \$ (avant taxes) pour effectuer un forage supplémentaire afin de déterminer un emplacement conforme pour relocaliser l'usine de filtration et le réservoir de la station Madeleine.

Postes comptables attribués à la dépense : 23-052-10-721
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

23-03-102 Adoption du Plan de gestion des déversements des eaux usées

ATTENDU QU'un Plan de gestion des déversements d'eaux usées doit être adopté pour apporter les changements nécessaires sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ADOPTER le Plan de gestion des déversements d'eaux usées tel que présenté par la firme d'ingénierie EMS Infrastructure Inc.

Postes comptables attribués à la dépense : 23-055-30-721
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

23-03-103 Adoption de la Politique de dons et contributions aux organismes

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown désire se doter d'une politique de dons et de contributions aux organismes pour mieux répondre aux demandes diverses;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ADOPTER la Politique de dons et contributions aux organismes présentée par le directeur général.

ADOPTÉE

23-03-104 Camp de jour pour l'été 2023

ATTENDU QUE la tenue d'un camp de jour est nécessaire aux jeunes familles lorsque les classes sont terminées et qui ne peuvent s'absenter de leur travail;

ATTENDU la proposition d'un organisme communautaire pour mettre sur pied un camp de jour avec la collaboration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'ACCEPTER la proposition du Club de soccer pour organiser et gérer un camp de jour durant l'été 2023, en collaboration avec la Municipalité d'Ormstown, selon une entente dont la mairesse et le directeur général seront tous les deux signataires.

ADOPTÉE

23-03-105 Contrat avec Éditions Média Plus pour calendriers pour 2023-2024 et 2025

ATTENDU une entente avec Éditions Média Plus pour publier et distribuer un calendrier annuel pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

ATTENDU QUE selon le ministère des Affaires municipales, la Municipalité ne peut légalement sous-contracter de l'espace publicitaire sans en recevoir les revenus;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas:

D'AUTORISER le contrat d'édition conditionnel à ce que les revenus publicitaires soient remis à la municipalité et que Éditions Média Plus facture la municipalité pour les frais de gestion du montage des calendriers.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-702-90-411
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

23-03-106 Parrainage et contribution au service d'incendie d'Ormstown

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contribuer à la participation du service d'incendie à une activité qui se déroulera à l'Île du Prince-Édouard, du 25 mars au 1^{er} avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER une contribution monétaire maximum de 1 000 \$ au service d'incendie d'Ormstown pour cette activité.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-702-00-970
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC

Les deux périodes de questions seront dorénavant combinées en une seule qui durera 30 minutes. Il n'y aura pas de distinction à faire pour les questions générales et celles relatives à l'ordre du jour. Les questions s'adressent à la mairesse.

Il est demandé au citoyen qui se présente au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Et si le temps le permet, il ou elle pourra poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront automatiquement transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Les personnes désirant consulter ces documents ou tout autre de cet ordre du jour, peuvent en faire la demande en communiquant avec le directeur général, soit par téléphone (450) 829-2625 poste 209 ou par courriel à dg@ormstown.ca

VARIA

23-03-107 Mandat au directeur général pour modifier le règlement 2-2021 sur la régie interne des séances du conseil

Ce point qui a été ajouté à l'ordre du jour, a été reporté.

23-03-108 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE LEVER la séance. Il est 21h28.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Alain Fournier, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Alain Fournier, trésorier

ANNEXE A

Liste des comptes à payer en date du 2023-01-01

Réf.	Nom	Montant
1	AL-JO CHAUSSURES	537,02 \$
2	BOTTIER DU CINQ (LE)	1 583,06 \$
3	C. S. BRUNETTE INC.	4 184,19 \$
4	CHARTRAND, LÉO	2 242,01 \$
5	COMBEQ	1 471,68 \$
6	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
7	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	65,89 \$
8	D'AMOUR & FILS INC.	370,51 \$
9	DANDURAND, PHILIPPE	747,34 \$
10	ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET PROPANE	1 424,63 \$
11	ENTANDEM	228,32 \$
12	ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC.	307,79 \$
13	ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.	2 208,44 \$
14	Excavation Erwin Inc.	517,39 \$
15	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	25,00 \$
16	G.P. AG DISTRIBUTION	40,98 \$
17	GARAGE S.D. INC.	80,31 \$
18	GAUTHIER, RENÉ (essence)	9 376,59 \$
19	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	1 016,37 \$
20	GODBOUT, SYLVIE-ANNE, Me	194,02 \$
	GROUPE G & G LTÉE	241,45 \$
21	ICS Inc.	556,30 \$
22	JALEC INC.	343,78 \$
23	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	408,28 \$
24	LIBRAIRIES BOYER	695,45 \$
25	LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR INC.	110,25 \$
26	O-MAX INC	179,02 \$
27	PETRO-CANADA	1 402,51 \$
28	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	1 120,92 \$
29	PURULATOR INC	22,43 \$
30	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	1 439,82 \$
31	RABAIS CAMPUS	325,47 \$
32	RATTE, MAGASIN F.	290,55 \$
33	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	706,50 \$
34	R.M. LEDUC & CIE INC.	626,52 \$
35	ROBERT D'AOUST & FILS INC.	29 700,16 \$
36	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT	735,84 \$
37	SERVICOFAX	922,12 \$
38	SHELL CANADA (PRODUITS)	1 080,59 \$
39	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA MONTÉRÉG	638,48 \$
40	TBL Telecom	1 014,08 \$
41	TELMATIK	113,57 \$
42	VISSERIE MELOCHE (2006) INC.	848,86 \$
43	WURTH CANADA LIMITED/LIMITÉE	931,94 \$
	TOTAL	78 674,74 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

44	ADN COMMUNICATION - Réso 20-12-347	160,52 \$
45	AVENSYS SOLUTIONS - Réso 23-02-049	5 714,26 \$
46	COMPASS MINERALS CANADA - QUEBEC - Réso 22-09-253	33 609,92 \$
47	DISCAIR PRODUCTIONS - Réso 22-12-398	1 488,94 \$
48	Gestion Écono Plus Inc. - Réso 22-10-306	151,54 \$
49	LEBLANC, GRAVIÈRE SABLIERE INC. - Réso 22-09-254	7 779,85 \$
50	NORDIKEAU - Réso 23-02-050 & Réso 22-10-313	3 909,15 \$
51	Pat Bricoeur Inc. - Réso 22-10-307	2 791,68 \$
52	SPCA REFUGE MONANI-MO - Réso 20-03-063	1 000,00 \$
53	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC Réso 22-10-299 et 22-07-190	36 935,86 \$
54	WM QUÉBEC INC. - Réso 20-08-239	21 642,16 \$
	TOTAL	115 183,88 \$

Total des dépenses à payer: 193 858,62 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

55	SALAIRES	76 474,13 \$
56	SALAIRES DES ÉLUS	9 383,54 \$
57	202300097 SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 15 jan au 29 jan 2023	1 332,00 \$

58	202300098	HYDRO-QUEBEC	6 075,53 \$
59	202300099	QUADIENT CANADA LTÉE - Achat timbres	1 149,75 \$
60	202300100	Daoust, Jacques - remb. Dépôt initial Vallée Outardes	5 902,79 \$
61	202300101	Petelle, Sylvain - remb. bris égout	517,39 \$
62	202300102	Munro, Lois- remb. bris égout	373,67 \$
63	202300103	Laramée, Brigitte - remb. ris égout	534,63 \$
64	202300104	RECEVEUR GENERAL - DAS FÉD. JAN. 2023 (rég)	13 458,71 \$
65	202300105	RECEVEUR GÉNÉRAL - DAS FÉD. JAN. 2023 (occ)	1 258,97 \$
66	202300106	MINISTRE DU REVENU - DAS PROV. JAN. 2023 (16 au 23)	19 739,99 \$
67	202300160	CHARTRAND, LÉO - Fév. 2023 - Locaux 1432 & 1441- garage municipal	2 242,01 \$
68	202300161	BELL Canada - 541740667 Internet Biblio 01-23 au 02-22	148,26 \$
69	202300162	HYDRO-QUEBEC	3 062,26 \$
70	202300163	CIBC SECURITIES INC. - RÉER CIBC Securities (Tonya) - janvier 2023	259,62 \$
71	202300164	CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE - RÉER CIBC (Erica) - janvier 2023	245,20 \$
72	202300165	CAISSE DESJARDINS - RÉER Desjardins - janvier 2023	4 212,94 \$
73	202300166	MINISTRE DES FINANCES - Renouveler carte eau potable Guy Demers	125,00 \$
74	202300167	CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCI - Remb au crédit, Client: 6598 56 3827	653,16 \$
75	202300168	Krobath, Gottfried - Service DJ, dance St. Valentin - Réso 23-02-061	900,00 \$
76	202300169	Franc, Christina - Remb Christna Franc Noël Enchante Réso 22-11-375	788,22 \$
77	202300170	SOUCY, BENOIT - Ent. Ménager du 29 jan au 11 fév 2023	1 300,00 \$
78	202300171	HYDRO-QUEBEC	209,21 \$
79	202300172	HAINAULT ROCH, JACQUELINE - Communication - 6 fév au 17 mars 2023	6 300,00 \$
80	202300173	Divers - Employée - Remb Tonya Welburn, cadeaux Colette et mairesse	179,95 \$
81	202300174	Divers - Employée - Remb Lynne Brocklehurst, achat pour biblio et conseil	600,41 \$
82	202300175	HYDRO-QUEBEC	3 358,53 \$
83	202300176	Divers - Employée - Remb Pascal - Bris Aqueduc 29 Prince Albert	24,58 \$
84	202300177	Divers - Employée - Remb Stéphane Leclerc cartes d'eau potables	125,00 \$
85	202300178	HYDRO-QUEBEC	4 062,80 \$
86	202300179	DERY TELECOM INC.	93,71 \$
Total			165 091,96 \$

Total des montants à autoriser: 358 950,58 \$

Annexe B

Liste des paiements plus élevés que 1 000 \$ à autoriser en date du 2023-03-01

Réf.	Nom	Montant
1	CRSBP MONTRÉGIE INC.	Tarification & hon. Informatique biblio (jan à mars 2023)
2	EUROFINS ENVIRONEX	Analyses puits 5
3	GARAGE C.P. & FILS INC.	
4	LONGUS/RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	
5	MCCLINTOCK, LES ENTREPRISES	
6	ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT	
7	SAAQ	Immatriculation avril 2023 à mars 2023
8	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	
9	SGM MAINTENANCE INC.	
10	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	
11	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	Cotisation 2023 + Carrefour ressources humaines
		70 292,80 \$

Total des dépenses à autoriser : 70 292,80 \$